

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Décision du 13 juin 2025 portant délégation de signature (direction des services judiciaires)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051808126>

ASSEMBLÉE NATIONALE



- ✓ **Rapport d'information n° 1666 (...) sur les moyens consacrés à l'adaptation au changement climatique (M. Tristan LAHAIS et Mme Eva SAS)**

[Rapport](#)

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Un réseau des délégués au service de l'égalité et de la diversité**

Dans le cadre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026, le ministère de la Justice a renforcé les moyens humains dédiés à l'égalité professionnelle au sein des délégations interrégionales du secrétariat général par la création d'un réseau des délégués à l'égalité et à la diversité.

L'accord signé le 25 juin 2024, prévoit dans son action 2.2 de « Positionner dans les territoires des délégués et déléguées à l'égalité et à la diversité dont l'action sera animée par la haute fonctionnaire à l'égalité et la diversité ».

Ainsi, neuf postes de délégués à l'égalité et à la diversité ont été créés au sein de chaque délégation interrégionale du secrétariat général.

Leurs missions s'articulent autour des trois enjeux suivants :

- accompagner le déploiement de la politique publique d'égalité professionnelle et de diversité sur l'ensemble du territoire ;
- coordonner les actions des différentes directions du ministère sur le territoire ;
- représenter la Haute fonctionnaire en charge de l'égalité et de la diversité sur le territoire et en interministériel.

L'objectif est de coordonner les actions menées en matière d'égalité professionnelle et de diversité au sein des différentes directions et services, en lien avec le réseau des référentes et référents égalité-diversité déjà en place, et de s'assurer que les mesures travaillées soient adaptées à chaque agent et agente du ministère.

[Retrouver les coordonnées de votre délégué égalité et diversité](#)

- ✓ **Rapport d'activité 2024 de l'IGJ**

<http://intranet.justice.gouv.fr/site/igj/191693>



✓ Un colloque consacré à l'égalité professionnelle

Le 26 juin 2025, le secrétariat général a convié les acteurs impliqués en faveur de l'égalité professionnelle à un colloque intitulé « La gouvernance de l'égalité professionnelle : un levier stratégique pour un ministère exemplaire ». Organisé à l'ENPJJ, l'événement a été l'occasion d'interroger le rôle de l'administration centrale, les enjeux du dialogue social et les relais de la gouvernance territoriale en matière d'égalité professionnelle.

Près d'un an après la signature de [l'accord relatif à l'égalité professionnelle](#), le secrétariat général a réuni [les délégués](#) et référents égalité et diversité, des représentants des différentes directions, des juridictions et des services déconcentrés ainsi que des organisations syndicales, à un colloque sur l'égalité professionnelle. Dans son discours d'ouverture, Carine Chevrier, Secrétaire générale du ministère, a insisté sur l'importance de ce « temps de dialogue » pour « promouvoir les enjeux de l'égalité professionnelle [...] un pilier fondamental de notre état de droit ».

Charlotte Bleuet, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes et à la diversité, a présenté l'égalité professionnelle comme un « indicateur de maturité collective » : « le ministère de la Justice porte cette exigence dans ses missions régaliennes, et il se doit d'être exemplaire, y compris dans ses pratiques internes ».

Une première table ronde avait pour objectif de témoigner du rôle essentiel de l'administration centrale dans l'impulsion de la politique d'égalité professionnelle, pour assurer, à la fois, la diffusion de cette politique dans l'ensemble des services, auprès de chaque agente et agent, et pour créer les conditions d'une politique d'égalité intégrée aux procédures RH.

Lors de la deuxième table ronde, des échanges ont pris part sur le rôle primordial des organisations syndicales et sur leurs attentes quant à la mise en œuvre et la pleine appropriation de l'accord égalité par l'ensemble des personnels.

La dernière table ronde a abordé la question de la gouvernance territoriale et la valorisation des méthodes de travail mises en place afin de mobiliser et de sensibiliser davantage les agents.

En conclusion, il a été rappelé la nécessité de « mener une politique volontariste, en matière d'égalité, pour changer les choses culturellement. Comme toute politique d'inclusion, il faut déjà une prise de conscience. »

WEKA

media
jobs
WEKA.fr

✓ Fonction publique : le taux d'emploi des personnes handicapées a progressé en 2024 mais reste sous les 6%

Le taux d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique a progressé en 2024, atteignant 5,93 % des effectifs contre 5,66 % en 2023, mais reste inférieur à l'objectif légal de 6 %.

Au total, 287 130 agents ont été recensés parmi les bénéficiaires de l'obligation travailleurs handicapés (BOETH), un chiffre en hausse dans chacun des trois versants de la fonction publique, indique [le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#).

Le taux d'emploi direct des personnes handicapées a atteint 4,86 % dans la fonction publique d'État.

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsj-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09